

ACCUEIL DES POPULATIONS RÉFUGIÉES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le nombre de personnes déplacées et de réfugiés dans le monde en 2016 est de 65 millions, dont 80% sont accueillis dans les pays en développement. Face à ce drame, la plupart des pays européens dont la France, faute de politique d'accueil au sein de l'espace communautaire, ne prennent pas toutes leurs responsabilités : responsabilités quant aux causes de ces mouvements de population et responsabilités dans les solutions à apporter face à cette catastrophe humaine.

Qu'il s'agisse du nombre de personnes à accueillir sur notre sol ou de leurs conditions d'existence, la situation est moralement inacceptable et risque de nous disqualifier au regard des conventions internationales. La migration masque un arrachement et des souffrances que les seules statistiques sont impuissantes à exprimer. Ignorer ces souffrances, c'est refuser de grandir en humanité.

Si l'attention aux autres et la sollicitude de chacune et chacun d'entre nous est éthiquement souhaitable, la façon dont la communauté dans son ensemble envisage la migration compte parmi les défis politiques majeurs auxquels sont confrontés l'État et les collectivités territoriales. Ainsi, le CESER Nouvelle-Aquitaine a pris connaissance avec satisfaction de la motion adoptée par le Conseil régional au cours de son assemblée plénière du 24 octobre 2016.

Entre une solidarité active et un rejet qui porte atteinte aux valeurs fondamentales de notre République, la manière pour le moins contrastée dont les habitants, les représentants politiques, les collectivités et la société civile, se sont saisis de l'accueil des réfugiés ne peut laisser le CESER Nouvelle-Aquitaine indifférent et le conduit à réagir unanimement.

Le démantèlement de la « jungle de Calais » a occupé l'espace politique et médiatique pendant plusieurs semaines et a donné lieu à des propos nauséabonds et populistes. Face à ce déluge d'informations et de réactions, le CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité apporter sa réflexion propre.

Tout en reconnaissant que la répartition des migrants de Calais par petits groupes sur le territoire a été une bonne démarche, tout en affirmant que les réfugiés sont des sujets de droits, le CESER demande l'application effective des textes existants et la création de dispositions dérogatoires pour le temps qui sera nécessaire, permettant une intégration sociale réelle pour cette population.

Le CESER prend l'engagement suivant :

Parce que les territoires de la Nouvelle Aquitaine sont historiquement des terres d'accueil interculturelles, de métissage et ouvertes à la diversité du monde dont ils portent aujourd'hui encore la marque, et que les migrations internationales font l'objet de discours publics et politiques erronés, notre assemblée intégrera dans ses futurs travaux, dont ceux consacrés au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, la question des migrants.

Elle le fera en s'inscrivant dans le contexte politique international au sein duquel les États doivent : lutter contre les causes des migrations, mettre en place des routes migratoires sûres pour garantir la protection des réfugiés, augmenter le nombre de places d'accueil, assurer le soutien financier des pays en développement qui accueillent massivement les réfugiés.

Mais également et principalement en jouant le rôle institutionnel qui est le sien, à savoir, en interpellant les politiques régionales ; sur le rôle positif de la valorisation de la mémoire des migrations dans nos territoires, sur les conditions à créer pour un dialogue interculturel indispensable à la reconnaissance mutuelle, sur la responsabilité de la collectivité régionale dans les domaines de la formation au service de l'intégration et de l'insertion des personnes, sur les mesures à prendre pour qu'une solidarité active vive et se développe, sur la lutte contre toutes les formes de discrimination, sur les politiques de coopérations internationales à promouvoir.

Cette expression a été adoptée par l'assemblée plénière du Ceser Nouvelle-Aquitaine à l'unanimité lors de sa session du 15 décembre 2016.